

L'an deux mille treize, le huit novembre à vingt et une heure , le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Étaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., CALDARA C., COUSIN G., MAYNOU A., INGOUF P., BUFFARD N. , DUBOIS G., MANSARD J.,LAUGAUDIN Ch.

Absents :Mme TESTA Marjorie qui a donné pouvoir à Mr DECLINCHAMP Frédéric
M.CREPEL O.,Mme CARON V.,Mme GUILLET Fr et M.LORNE V.

Secrétaire de séance : Mme LAUGAUDIN Chantal

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline

1°)2013-51Délibération logiciel COSOLUCE: M.le Maire explique à l'assemblée du rachat partiel de la société CIL par celle de COSOLUCE. Celle-ci propose un devis avec un Pack Prénium comprenant différents produits pour un montant de 1475.98€ HT avec des formations groupées sur site de 690€ HT et une installation/paramétrage avec récupérations des données CIL pour 690€ HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce nouveau logiciel.

2°)2013-52 Délibération THELEM, remboursement du bris de glace du tracteur : Suite au sinistre bris de glace survenu le 26/7/2013 sur le tracteur de la commune; Thélem assurances a transmis un chèque en règlement de la facture EUROPAGRI de 288.06€. Après en avoir délibéré, les membres acceptent celui-ci et autorisent M.le Maire à établir le titre de recette correspondant.

3°)2013-53Délibération Eiffage Energie :M.le Maire rappelle qu'un candélabre a été remplacé suite à un accident au lotissement Rue du 8 Mai 1945. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de régler cette facture de 1150€ HT soit 1375.40€ TTC au compte 21534 Installations, matériel et Outillage techniques Réseaux d'Electrification.

4°)2013-54 Délibération SMACL Chèque de remboursement du sinistre candélabre : Le maire énonce que la SMACL a transmis un chèque de 1375.40€ suite à cet évènement. Les membres, après en avoir délibéré, approuvent ce chèque et accèdent M.le Maire à établir le titre de recette correspondant.

5°)2013-55 Anneaux de Rue : Après concertation entre les membres; il a été décidé d'installer dans la rue Pasteur des anneaux de puits afin de protéger les bas cotés de cette rue. Le paiement de cette facture se fera au compte 2156 Matériel Spécifique d'exploitation sur le budget assainissement.

6°)2013-56 Convention avec l'A.I.C.P.Y: M.le Maire fait part aux membres des absences pour arrêt maladie de M.FLE Michel, un adjoint technique principal 1ère classe. Il a pris par l'intermédiaire de l'association AICPY de Pont-sur-Yonne, M.RICHARD en remplacement momentané. Une convention a été signée avec l'accord des membres afin de régler les futures factures.

7°)2013-57 Délibération Projet de Sablière à Michery : M.le Maire informe qu'un avis d'ouverture d'enquête publique sur la commune de Michery est affichée sur la commune de CUY. Après concertation, le Conseil Municipal, donne, à l'unanimité, un avis défavorable à la création de la carrière sur la commune de Michery.

8°)2013-58 Convention télétransmission des Actes : M.le Maire communique aux membres la possibilité de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il a reçu une convention à signer. Les membres, après en avoir délibéré, autorisent M.le Maire à signer celle-ci.

9°)2013-59 Adhésion des Communes de Cerisiers, Saligny et Fontaine la Gaillarde au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord Est :Concernant les délibérations des différentes Communes, Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des Communes de Cerisiers(la totalité de la commune), de Saligny (hameau de la Maugarnie) et de Fontaine la Gaillarde (les hameaux de la Bardoue, Bel Air et Chaume Rougeat) à compter du 1er janvier 2014.

10°)DMS AMORTISSEMENTS :

COMMUNE : D 21 21538 Immo.autres réseaux	86 828€
R 21 21531 Immo.Réseaux d'adduction d'eau	86 828€
ASSAINISSEMENT 1/D 023 023 Virement à la section d'investissement	226€
R 042 7811 Reprises s/amort.des immo.	226€
2/D040 2813 Amort.Immo.Constructions	62€
D040 28156 Amort.Matériel spécifique d'exploitation	78€
D040 28158 Amort.Autres Installations Matériel	86€
R021 021-0001 Virement de la section de fonctionnement	226€

DIVERS :

- Réforme des Rythmes Scolaires** : M.le Maire effectue un compte rendu des différents points abordés avec les institutrices lors du dernier conseil d'école. Il expose le projet envoyé à l'Inspection Académique.
- Visite annuelle de l'éclairage public** : Une visite a été effectuée sur la commune et des réparations ont eu lieu.
- Création de nouveaux cantons** : M.le Maire fait part des nouveaux découpages de cantons. La commune de CUY sera affiliée au canton de Thorigny-sur-Oreuse en 2014.
- Participation électricité de M.MASSOLINI, Pizzeria ambulante** : La commune fournira gratuitement l'électricité, nous lui demanderons en échange de participer à une journée associative.
- Une conseillère soumet qu'une voiture ne bouge plus depuis des mois sur la Place Marie Noël. Un courrier sera fait aux administrés.
- Demandes de subventions de Téléthon , la PEP 89 et France Alzheimer 89 : Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité refusent de subventionner.
- Proposition tarifaire de la Société S.P.I.(Solutions Protection Incendie-Extincteurs) domiciliée à CUY :Le Conseil Municipal examine celle-ci et demande un devis plus détaillé.
- Bandes rugueuses dans la rue Pasteur : Après plusieurs réclamations, des bandes rugueuses ont été retirées à certains endroits et des anneaux de puits ont été installés afin de protéger les bas cotés de la rue.
- Compte rendu de la réunion de la Commission Déchets :M.COUSIN expose que les déchetteries sont trop petites et de plus en plus dégradées.
- Compte rendu de la Commission Culturelle : Mme CALDARA communique aux membres que l'Ecole de Musique fêtera ses 20 ans en 2014, le Tour Cycliste ses 10ans de même que le Bébibus. Les voeux de la Communauté de Communes auront lieu le 10 janvier 2014.
- Concernant le CUY INFOS de décembre 2013: les articles devront être parvenus pour fin novembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 10